

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 62

présenté par

M. Morel-A-L'Huissier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 1<sup>er</sup> du projet de loi vise à redessiner la carte des régions de France, en prévoyant 14 nouvelles régions au lieu de 22 aujourd'hui.

Parmi les fusions annoncées par le présent projet de loi, la fusion entre les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées est particulièrement inopportune. Le sentiment régional ne peut pas s'imposer à des citoyens, qui, forts d'identités régionales distinctes, le refusent. Il aurait donc fallu au préalable les interroger sur l'opportunité de cette fusion.

D'autre part, cette fusion a été décidée sans procéder à aucune étude d'impact, qu'elle soit financière, géographique ou démographique.

Enfin, cette fusion a été décidée sans aborder la question des compétences des entités qui constitueront les nouveaux échelons territoriaux.

En conséquence, le présent amendement propose de supprimer l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi.